

Quelles filières pour les métiers du patrimoine ? La politique de formation de la mission du patrimoine ethnologique

Claude Rouot

Citer ce document / Cite this document :

Rouot Claude. Quelles filières pour les métiers du patrimoine ? La politique de formation de la mission du patrimoine ethnologique. In: Bulletin de l'Association française des anthropologues, n°35, Mars 1989. L'ethnologie sous contrat. pp. 25-30;

doi : <https://doi.org/10.3406/jda.1989.1430>

https://www.persee.fr/doc/jda_0249-7476_1989_num_35_1_1430

Fichier pdf généré le 03/05/2018

**QUELLES FILIÈRES
POUR LES MÉTIERS DU PATRIMOINE ?
LA POLITIQUE DE FORMATION
DE LA MISSION DU PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE**

Dès sa création en 1980, le Conseil du patrimoine ethnologique et la Mission qui, au sein de la Direction du patrimoine au Ministère de la culture, devait en assurer le secrétariat, avaient préconisé qu'un groupe de réflexion se constitue pour mettre en oeuvre des formations à l'ethnologie appliquée au patrimoine et des outils pédagogiques destinés à accompagner la politique de recherche en ethnologie du domaine français.

Mais c'est essentiellement grâce aux moyens mobilisés par la Direction du patrimoine (allocations de formation dès 1983 et surtout financement de l'Institut du patrimoine créé en 1984 pour faire suite au rapport Querrien (1)) que des programmes de formation ont pu progressivement être élaborés et rassembler en un réseau d'environ sept cents personnes répertoriées, divers acteurs concernés par la connaissance et la mise en oeuvre de ce que l'on convient d'appeler le patrimoine ethnologique.

En effet ces stages de formation, organisés dans les Régions, ne constituent pas seulement des lieux et des moments propices à la rencontre et à l'échange entre les différents partenaires de la recherche et de l'enseigne-

ment, de l'administration, de la conservation et de la communication dont les activités se rapportent au patrimoine à caractère ethnologique; ils contribuent également à la définition d'une discipline soucieuse d'applications et au développement de la nécessaire multicompétence des bénévoles et des professionnels engagés dans les diverses opérations de collecte, de conservation, de traitement et de diffusion des données culturelles et patrimoniales qui caractérisent la diversité française. Complémentaires des actions d'incitation à la recherche et à la structuration régionale menées par la Mission du patrimoine ethnologique, ces formations participent au mouvement de connaissance et de reconnaissance des variations culturelles de ce pays, indissociable des mouvements de construction identitaire qu'il faut aujourd'hui replacer dans le double contexte de la régionalisation et de l'Europe.

Cette politique de formation à l'ethnologie implique que l'on se pose la question de la construction des métiers de l'ethnologie qui se rapporteraient au patrimoine, et que soient envisagées les ouvertures professionnelles qui pourraient se dessiner, tant en France qu'en Europe, au regard d'une discipline qui a ses exigences épistémologiques et déontologiques.

Eclairée enfin par les analyses et les conseils d'un groupe de réflexion sur la formation issu du Conseil du patrimoine ethnologique, la Mission a pu instruire et permettre le financement d'une centaine d'allocations de formation. De même, elle a pu soutenir et organiser avec des partenaires régionaux une quarantaine de stages.

Cette politique de renforcement des compétences se construit autour de plusieurs axes.

I - Les allocations de formation

Les critères retenus pour l'attribution des allocations de formation tenaient compte de la situation intellectuelle et institutionnelle de l'ethnologie en France, à savoir :

- La disparité et la rareté en France des lieux d'enseignement de l'ethnologie, principalement de l'ethnologie du domaine français.

- L'absence de lieux d'enseignement qu'on pourrait qualifier de "pratico-théoriques".

- La diversité des domaines, des lieux et des pratiques culturelles qui peuvent s'enrichir de la démarche ethnologique ou ethnographique, notamment ceux et celles qui se développent autour des sciences et des savoirs que sont la botanique, la musicologie, les savoirs populaires, les traditions et la littérature orales, les mémoires collectives, les sciences et les techniques, les savoir-faire ...

- L'obligation faite aujourd'hui à ceux qui souhaitent obtenir un financement de définir leur projet en termes de produit, ce qui implique qu'ils acquièrent la maîtrise des techniques de communication ou de gestion (audiovisuel, muséographie, scénographie, édition, tourisme), ou encore qu'ils s'adaptent aux nouvelles technologies (informatique, banque de données, vidéomusique, etc.).

Pour renforcer la multicom pétence et quelquefois le statut des personnes engagées à titre professionnel ou bien bénévole dans des activités patrimoniales, il fallait offrir les moyens d'une formation générale à l'ethnologie.

C'est ainsi par exemple que des collecteurs et musiciens spécialistes des musiques traditionnelles ont trouvé le chemin du Musée des arts et traditions populaires (ce qui de la part de fervents régionalistes n'allait pas

de soi). Pour ces allocataires, les enseignants de la phonétique regroupèrent et organisèrent leurs cours de façon à concilier travail théorique en ethnomusicologie et travail de terrain ...

C'est ainsi également que beaucoup d'allocataires, souvent encouragés par des ethnologues régionaux, se sont inscrits à l'E.H.E.S.S. (dont les programmes sont conçus pour accueillir des personnes salariées ou n'ayant pas suivi un cursus universitaire classique) à Paris, à Toulouse, pour un séminaire, un diplôme de l'Ecole ou une thèse.

Pour les étudiants et jeunes chercheurs plus confirmés ayant déjà participé, le plus souvent comme vacataires, à des tâches menées dans des organismes tels que les musées, écomusées, parcs, conservatoires, centres de culture scientifique et technique, centres et offices culturels, médiathèques, ces allocations - qui ne sauraient être confondues avec les bourses universitaires - ont permis de renforcer leur efficacité et ont parfois même favorisé leur insertion professionnelle.

Ces aides individualisées ont permis d'établir quelques filières de formation et de repérer les attentes et les pratiques des acteurs qui, non sans un certain pragmatisme pour ce qui est d'en vivre, s'efforcent d'ajouter à notre culture contemporaine la profondeur de la diversité historique. Cependant, leur portée serait limitée si des stages conçus dans une perspective pédagogique n'avaient favorisé la mise en commun, pour quelque cinq cents participants, des différentes expériences, réflexions et savoirs concernant la préservation d'un patrimoine tant matériel qu'immatériel.

II- Les cycles annuels et les stages

Les programmes de ces stages qui s'élaborent et se renouvellent d'année en année s'organisent autour des opérations suivantes :

- Les cycles annuels : conçus à un niveau national, ils comprennent chacun trois sessions d'une semaine se déroulant dans trois régions différentes. La première session est plus particulièrement consacrée à l'ethnologie générale, les deux autres s'appuient sur un travail thématique.

Destinés à des candidats sélectionnés parmi des responsables d'organismes culturels à caractère patrimonial, ils proposent une formation à la démarche ethnologique, susceptible d'aider à concevoir une meilleure définition professionnelle d'activités orientées vers le patrimoine ethnologique. Il est prévu que les actes des sessions fournissent matière à des ouvrages didactiques édités par la Mission sous la conduite du responsable scientifique désigné au sein du Conseil du patrimoine ethnologique pour chacune des sessions du cycle.

- Les stages consacrés à la constitution des archives orales, sonores ou visuelles, ainsi qu'à leur élaboration, traitement et diffusion. ces stages se déroulent dans diverses régions qui pour la plupart soutiennent des projets de phonothèque, vidéothèque, médiathèque, etc., et sont coordonnés à un niveau national pour favoriser les nécessaires confrontations, comparaisons, et diffusions interrégionales des expériences et des programmes.

- Les stages de sensibilisation et formation à l'ethnologie : réalisées le plus souvent sous la responsabilité des ethnologues régionaux, ces formations accompagnent les programmes de recherche et de valorisation du patrimoine préconisés par le Conseil et la Mission du patrimoine ethno-

logique.

III - Les conventions avec les organismes d'enseignement supérieur

A partir de 1989, des conventions signées entre le Ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du bicentenaire d'une part, et d'autre part les universités et l'Ecole des hautes études en sciences sociales devraient favoriser le travail didactique et de recherche des étudiants et de leurs enseignants en liaison avec des partenaires culturels du patrimoine ethnologique.

Pour que se créent ou se renforcent, tout en restant diversifiées, des articulations entre lieux d'enseignement et lieux culturels, il importe d'attacher à cette politique de formation orientée vers la constitution de métiers du patrimoine, une capacité inventive de redéfinition, par l'analyse renouvelée des liens qu'une discipline entretient avec son histoire et son présent.

Claude ROUOT
Mission du patrimoine ethnologique

NOTE

(1) cf. QUERRIEN M., *Pour une nouvelle politique du patrimoine. Rapport au Ministre de la culture*, La Documentation française, Paris, 1982.